

665

PROCÈS-VERBAL

DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N°d'imprimé : ZA13967870

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique		(3) DATE DU CONTRÔLE 15/12/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25009963	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ		
(8) LIMITÉ DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 14/02/2026		DEFAIALLANCES MAJEURES :		
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Contre-visite		0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (D) 4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARG, ARD) 4.4.2.a.2. COMMUTATION (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Totalement inopérante 4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AR) 5.3.1.d.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Modification présentant un risque (ARG, AVD, AVG, ARD) 6.1.7.b.2. TRANSMISSION : Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission (AVG) 6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR : Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées 7.12.1.d.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ : Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement 8.1.1.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Niveaux de bruit anormalement élevé ou excessif 8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit 8.2.11.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ : L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux 8.2.11.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ : Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions 8.2.12.f.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Contrôle impossible des émissions à l'échappement 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route (AV)		
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÉMENT : 031Z1522 SIGNATURE : 				
IDENTIFICATION DU VÉHICULE				
(2) Immatriculation et pays BN-409-HY (F)	Date d'immatriculation 27/04/2023	Date de 1 ^{ère} mise en circulation 14/09/2007		
Marque VOLKSWAGEN	Désignation commerciale GOLF			
(1) N° dans la série du type (VIN) WVWZZZ1KZ8W090930	(5) Catégorie internationale M1	Genre VP		
Type/CNIT MVW1914KJY18	Énergie ES			
Document(s) présenté(s) Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules				
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 183737		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES		
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		AVANT ARRIÈRE G D G D		
PROCÈS-VERBAL N° : N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :		Feux de croisement (-2.5% à -0.5%) -2.1% +0.5% Feux de brouillard AV (-3.5% à -1.0%) -4.0% -1.0%		
				

PROCÈS-VERBAL

DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N°d'imprimé : ZA13967871

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique		(3) DATE DU CONTRÔLE 15/12/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25009963	
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Suite du procès verbal : Imprimé N°ZA13967870		
(8) LIMITÉ DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 14/02/2026		1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante (ARD, ARG) 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G) 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (ARD, ARG, AVG) 5.2.3.f.1. PNEUMATIQUES : Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (dispositifs antiprojections souples) (AVG, ARD, AVD) 5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse (AVD, AVG, ARD) 6.1.7.g.1. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière gravement détérioré (AVG) 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (AVG) 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés (AVG, ARD, AVD)		
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Contre-visite				
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE				
N° D'AGRÉMENT : S031Z123 (9) RAISON SOCIALE : AUTO CONTROLE 31 (3) COORDONNÉES : ZAC GAROSSOS 31700 BEAUZELLE Tel : 05.61.42.27.81				
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR				
N° D'AGRÉMENT : 031Z1522 SIGNATURE : 				
IDENTIFICATION DU VÉHICULE				
(2) Immatriculation et pays BN-409-HY (F)	Date d'immatriculation 27/04/2023	Date de 1 ^{ère} mise en circulation 14/09/2007		
Marque VOLKSWAGEN	Désignation commerciale GOLF			
(1) N° dans la série du type (VIN) WVWZZZ1KZ8W090930	(5) Catégorie internationale M1	Genre VP		
Type/CNIT MVW1914KJY18	Énergie ES			
Document(s) présenté(s) Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules				
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 183737		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES		
		AVANT	D	ARRIERE
		G	D	G
		-2.1%	+0.5%	
		-4.0%	-1.0%	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE				
PROCÈS-VERBAL N° : N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :		DATE :		

